

UFCV

ENTRE
DORE & ALLIER
Communauté de communes

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
du Puy-de-Dôme

msa
santé
famille
retraite
services

Projet pédagogique 2023-2024



CENTRE D'ANIMATION UFCV de Moissat

**Route de Billom
63190 Moissat**

04 73 87 81 95 / 06 22 90 39 44

centre-animation.moissat@ufcv.fr

<http://portail-animation.ufcv.fr/centre-animation-moissat>

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 2
I. LE CADRE	page 3
1. La CCEDA	page 3
2. Moissat dans la CCEDA	page 4
II. CARTE D'IDENTITE DE LA STRUCTURE	page 5
III. LES PROJETS DES ORGANISATEURS	page 7
1. le PEDT de la CCEDA	page 7
1.1 orientations éducatives politiques de la CCDEA	page 7
1.2 le plan mercredis de la CCEDA	page 8
2. le projet éducatif de l'UFCV	page 10
IV. INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS DE L'EQUIPE	page 12
V. PROJET DE FONCTIONNEMENT	page 15
1. journée type et organisation de la vie quotidienne	page 15
2. organisation sanitaire	page 16
3. cadre et règles	page 17
VI. EQUIPE	page 18
1. composition	page 18
2. rôles et responsabilités	page 18
3. fonctionnement	page 20
VII. COMMUNICATION	page 20
VIII. EVALUATION	page 21
1. objectif	page 21
2. projet d'animation	page 22
3. projet pédagogique	page 24
4. animateurs stagiaires	page 24
ANNEXE	

INTRODUCTION

« Elaborer un projet, c'est décrire l'organisation d'une action à venir.

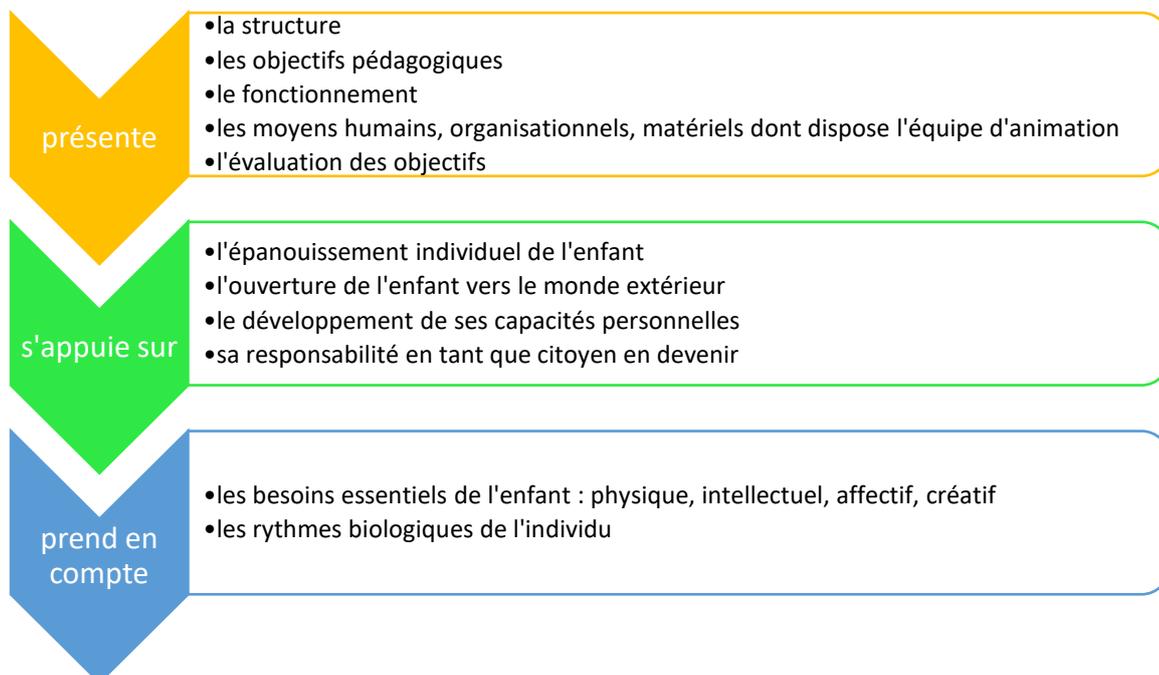
Ecrire un projet, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action ».

Le projet pédagogique est une notion développée et utilisée par et pour les lieux accueillants des enfants et impliqués dans l'éducation ou la pédagogie.

Il est conçu comme un référentiel établi par l'équipe d'animation sur les conditions de fonctionnement de la structure. Il répond donc à toutes les questions concernant l'organisation de l'accueil de loisirs, c'est lui qui donne sens aux actions.

A l'aide de ce document, toute personne interne ou externe à l'établissement doit comprendre l'enjeu et les objectifs de la structure.

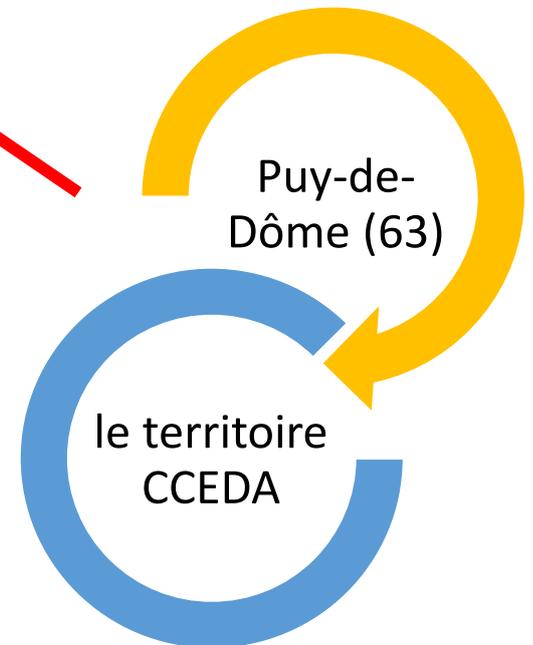
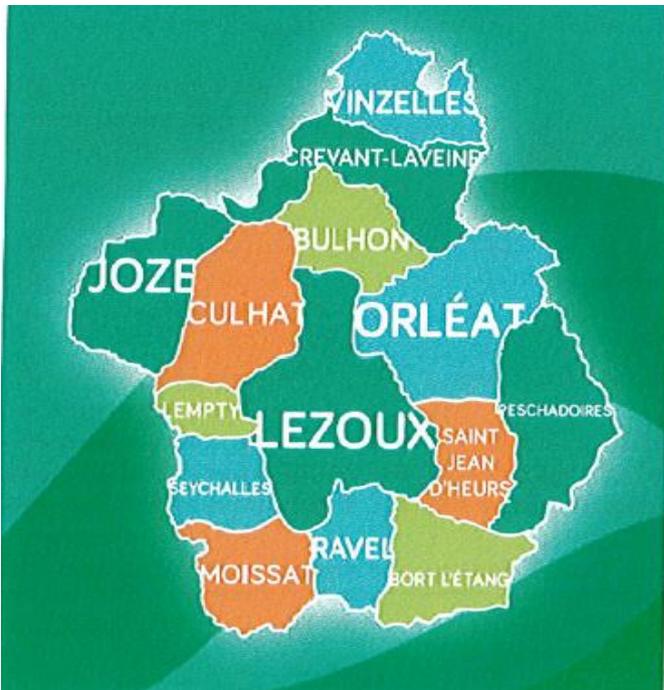
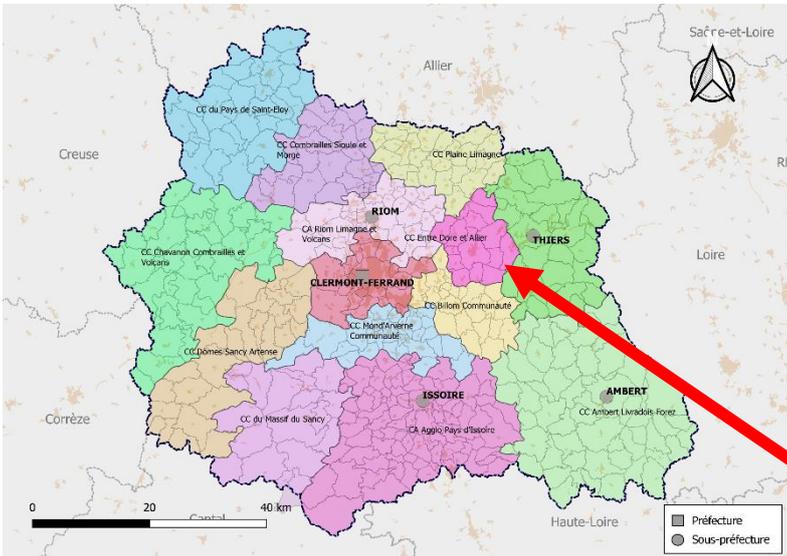
Ce projet :



Permettre à l'enfant : d'être acteur des différentes activités mises en place sur différents temps et de pouvoir à son rythme, se développer, créer, s'épanouir au sein d'un collectif.

I. LE CADRE

1. La CCEDA



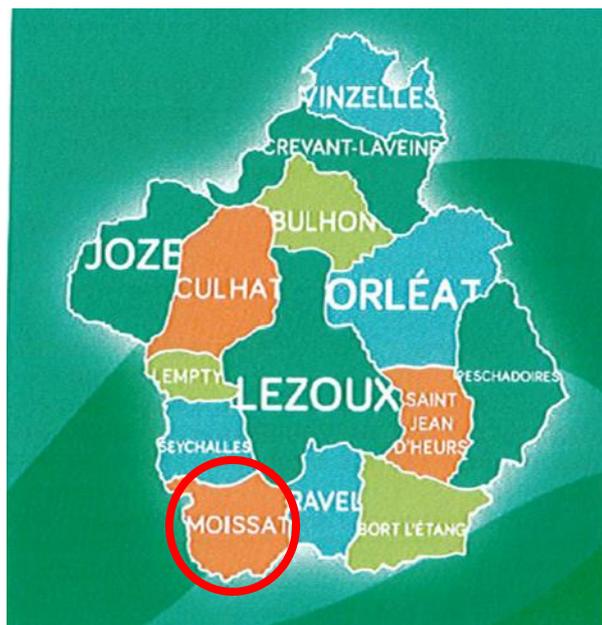
La Communauté de Communes* Entre Dore et Allier regroupe les communes de Moissat, Joze, Culhat, Bort l'Étang, Ravel, Saint Jean d'Heurs, Peschadoires, Orléat, Vinzelles, Lezoux, Lempty, Seychalles, Crevant-Laveine, Bulhon.

Soit au total 14 communes réparties sur 229 km² avec 19 200 habitants et une courbe démographique croissant depuis une dizaine d'années.

Chaque commune dispose d'un patrimoine naturel propre qui alimente le territoire en richesses culturelles variées et diverses : forêt, dunes, chemins de randonnées, bords de rivière, étang, structure sportives

** Une Communauté de communes est un établissement public de coopération (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.*

2. Moissat dans la CCEDA



Moissat est située en zone rurale, à l'extrémité sud de la plaine de la LIMAGNE, entre les communes de Billom (Billom Communauté) et Lezoux (CCEDA) : à égale distance de 7 km.

Elle totalise une superficie d'environ 13km² pour une population de 1233 habitants.

La commune se trouve sur un axe routier fréquenté mais il n'existe aucun transport en commun ni ferroviaire.

Moissat compte une école publique fréquentée par environ 90% des enfants moissadaires, soit 131 élèves pour l'année 2021-2022.

Des associations locales proposent des prestations pour enfants : l'AS Moissat (foot), l'amicale laïque (danse), les Minots (animations et kermesse annuelle)

Des équipements publics pour des activités ludiques sont à disposition : point médiathèque, stade, salle des fêtes et terrain multisports (city parc)

II. CARTE D'IDENTITE DE LA STRUCTURE

NOM : Centre de Loisirs Sans Hébergement UFCV

ORGANISATEUR : CCEDA N° 063ORG0480

ADRESSE : route de Billom 63190 Moissat

04 73 87 81 95/06 22 90 39 44

centre-animation.moissat@ufcv.fr

IMPLANTATIONS : dans les locaux de l'école

- 1 salle préau
- 1 salle classe
- 2 blocs sanitaires garçons/filles séparés
- 1 bureau
- 1 salle de restauration
- 1 cour extérieure

L'extérieur : (à proximité occasionnellement) 1 city-parc/1 salle des fêtes/1 terrain de foot

Matériel éducatif et sportif : travaux manuels (activités scientifiques, culinaires, artistiques, nature, jouets, ...)

Matériel vidéo, audio, photo informatique

Ballons, raquettes, jeux extérieurs multiples

Transport : nous disposons d'un mini-bus de 9 places

EQUIPE : *Pour les mercredis*

3 animatrices

1 directrice

1 service civique (occasionnellement)

Pour les vacances

2 animatrices

1 directrice

1 service civique (occasionnellement)

2 à 4 animateurs occasionnels



III. LES PROJETS DES ORGANISATEURS

1. Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la CCEDA

Depuis le 30 novembre 2021, le transfert de la compétence pour la gestion des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires du territoire a été validé par le conseil communautaire CCEDA.

Au 1^{er} septembre 2022, la CCEDA est l'unique organisateur de 7 centres de loisirs extrascolaires et 7 mercredis périscolaires passés sous compétence communautaire : Lezoux, Peschadoires, Moissat, Orléat, Culhat et Joze.

L'enjeu pour cette COMCOM est d'harmoniser les objectifs éducatifs de ses différents services et de créer une interaction cohérente entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

Le PEDT communautaire coordonne l'engagement des différents partenaires et assure l'articulation de leurs interventions éducatives sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducative.

Les enseignants, les élus, les animateurs, les éducateurs sportifs ont pour mission d'intervenir ensemble avec des objectifs cohérents dans le parcours éducatif de l'enfant.

Les temps du mercredi périscolaire s'inscrivent dans le prolongement direct du temps scolaire.

Les temps extrascolaires sont plus dans l'optique d'une complémentarité de son temps de vacances.

Respecter l'enfant, nourrir et enrichir ses apprentissages et participer à la réussite de son parcours éducatif sont les axes qui structurent l'organisation, les projets et les activités développées sur ces temps.

1.1 Les orientations éducatives politiques de la CCDEA :

Elles doivent être la base et la référence pour la construction des projets pédagogiques des équipes d'animation de l'ensemble des centres de loisirs extrascolaires et mercredis périscolaires du territoire.

Permettre aux enfants de vivre leurs temps de loisirs en proposant des moments favorisant l'épanouissement, le développement harmonieux de la personne, dans le respect de la spécificité, des rythmes de vie et des besoins de l'individu. La notion de plaisir doit être permanente !

Proposer des activités et actions collectives permettant aux enfants et aux jeunes de se mettre en situation de socialisation avec des notions de partage, de respect de solidarité. Le futur citoyen se construit progressivement !

Conforter et soutenir les familles dans leur fonction de parentalité en favorisant les échanges avec les parents, en développant la communication et en leur laissant la possibilité de s'impliquer

Permettre aux jeunes d'acquérir une meilleure connaissance de leur environnement local et du monde qui les entoure au travers d'échanges et de lien social.

Laisser aux jeunes une autonomie d'action et une possibilité de s'impliquer activement grâce à une pédagogie adaptée.

Les élus communautaires souhaitent pour les prochaines années, que 4 thématiques prioritaires soient mises en valeur et traitées alternativement dans les différentes structures d'accueil :



1.2 Le Plan MERCREDI de la CCDEA :

C'est un temps dont l'importance prend sa place dans 4 axes prioritaires :



Les orientations éducatives de la CCEDA sur ce temps sont :

une complémentarité avec les temps scolaire et extrascolaire de l'enfant pour enrichir ses apprentissages

- adéquation des objectifs des projets pédagogiques mercredis avec ceux du PET (projet éducatif territorial)
- cohérence avec les apprentissages du projet d'école et le socle commun des connaissances, de compétences et de culture
- collaboration et mise en réseau des acteurs éducatifs
- équipes d'animation intégrées aux COPIL
- locaux et matériels mutualisés
- équipe d'animation stable et permanente

une offre d'activités éducatives de qualité respectant l'intérêt de l'enfant : organisation, pédagogie adaptée

- activités de loisirs et de découverte basées sur une approche ludique, récréative et créatrice : l'enfant doit prendre du plaisir
- activités et autres temps de la journée de l'enfant en harmonie avec les rythmes de l'enfant : accueil, départ, repas, goûter, temps libres, échanges, repos, ...
- activités organisées en cycle avec une progressivité pédagogique avec une réalisation finale
- activités adaptées aux besoins, attentes et aspirations des enfants: libre choix possible, espaces de liberté
- vigilance pour l'accueil des -6ans en assurant leur sécurité affective et physique (activités adaptées à leur âge, temps de repos, temps libres).

un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap dans la continuité de l'école inclusive

- un centre répertorié auprès des familles pour faciliter l'accueil des enfants : accessibilité, aménagements et activités adaptés
- équipe sensibilisée à l'accueil des enfants
- un animateur spécialisé et formé
- continuité d'accueil avec la semaine scolaire par un partenariat avec les acteurs du territoire : ADAPEI
- protocole d'accueil mis en place avec les parents
- accompagnement individualisé médical associant les parents et le médecin

une mise en valeur de la richesse du territoire

- sorties de découverte du patrimoine historique, culturel, de l'environnement naturel
- partenariat avec les institutions de proximité, associations sportives et culturelles du territoire
- implication des parents dans le projet

2. Le Projet Educatif de l'UFCV

Acteur de l'économie sociale et solidaire, l'union française des centres de vacances est une association nationale reconnue d'utilité publique. Elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion, et agit prioritairement pour :

- Développer et promouvoir des actions d'animation, d'éducation, de formation, d'insertion sociale et professionnelle dans tous les temps de la vie
- Accompagner les jeunes dans les temps de loisirs et de vacances ainsi que dans les temps périscolaires
- Favoriser le lien intergénérationnel, interculturel, ainsi que le développement d'actions de solidarité
- Contribuer à la protection physique et morale des personnes, notamment par des actions de prévention
- Former des bénévoles et des volontaires s'engageant dans la vie sociale et culturelle

Laique et pluraliste, elle agit dans les domaines de :

- ✓ **La formation**, avec le Bafa/Bafd et la formation professionnelle aux métiers de l'animation sociale et l'aide à la personne
- ✓ **L'insertion**, à travers des actions d'accompagnement de publics en difficultés.
- ✓ **L'animation**, en proposant des séjours de vacances pour tous les jeunes et des vacances adaptées pour les enfants et les adultes.

L'UFCV intervient également **en animation territoriale** et accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale, éducative et culturelle.

Concernant ce dernier point, la délégation régionale située à Clermont gère et coordonne différentes structures d'accueils de loisirs dans le département.

Par ses actions d'animation territoriale, l'UFCV favorise :

- ❖ Le développement du territoire
- ❖ L'accompagnement des élus et décideurs locaux, notamment dans leur politique enfance-jeunesse
- ❖ Le développement de la citoyenneté et l'émergence d'une démocratie locale participative
- ❖ Le renforcement de la cohésion sociale

Le Projet Educatif des Accueils de Loisirs de l'UFCV définit les objectifs prioritaires suivants :

Le centre de loisirs est un lieu qui favorise les relations, les échanges et la communication entre toutes les personnes dans le centre :

- ✓ Les animateurs et les enfants
- ✓ Le directeur, les animateurs et les parents
- ✓ Les enfants entre eux
- ✓ Les parents et les enfants
- ✓ Les adultes du centre entre eux
- ✓ Le directeur du centre et la mairie (élus et techniciens)
- ✓ Le directeur du centre et son responsable local à l'UFCV

Le centre de loisirs construit, de manière permanente, entre les animateurs et les enfants, une relation éducative centrée sur les projets, actions et activités collectives adaptées à la réalité des enfants (leurs âges et compétences, leurs besoins).

Cela se concrétise par :

- ✓ la **mise en place de différentes formes de jeux**, le jeu étant un moyen essentiel de développement et de socialisation de l'enfant dans le centre de loisirs
- ✓ **Les animateurs s'appuient sur 4 approches de l'activité :**
 - ☞ **laisser jouer**
 - ☞ **donner à jouer**
 - ☞ **jouer avec**
 - ☞ **faire jouer**
- ✓ **Les animateurs s'appuient sur une conception de l'organisation articulée autour de 4 axes :**
 - ☞ Des espaces préstructurés et permanents avec des moyens à disposition (humains, matériels)
 - ☞ Des ateliers ponctuels avec de moyens mis à disposition (humains, matériels, financiers)
 - ☞ Des petits et grands événements (temps concentré, exceptionnel, orchestré, fédérateur)
 - ☞ Des projets transversaux aux trois modes précédents (chaque acteur est porteur du projet)

La pédagogie du choix de l'enfant :

La mise en place d'activités internes et externes diversifiées sans pousser les enfants à des pratiques consuméristes, mais au contraire en les associant autant que possible à la création de leurs activités (idées, préparation et animation).

La définition, autant que cela peut se faire, avec les enfants des règles de vie commune à l'intérieur du centre de loisirs qui favorise une vie collective harmonieuse et porteuse de valeurs telles que la solidarité (partager, faire ensemble) et la justice (droits et devoirs, égalité de traitement).

Le centre de loisirs est un lieu organisé sur les principes de la Convention Internationale des Droits des Enfants :

Cela se concrétise :

- ✓ Par les attitudes éducatives des directeurs de centre de loisirs et leurs équipes d'animation qui veillent à développer la communication, les relations dans le centre par tous les moyens à leurs convenances
- ✓ Par des accueils adaptés à chaque enfant présentant les meilleures conditions de sécurité physique, affective et morale. En ce sens les équipes d'animation sont amenées à réfléchir sur la manière dont les enfants peuvent être regroupés (groupe de compétences, d'affinités, choix d'activités, âges)
- ✓ Par des recrutements d'animateurs adaptés, qualifiés et en nombre. Le taux d'encadrement pour les enfants les plus jeunes sera supérieur à celui des plus âgés. En aucun cas les taux d'encadrement ne seront inférieurs aux normes réglementaires.

Le centre de loisirs est une forme d'accueil qui répond à la fois aux nécessités de prise en charge des enfants et à leurs besoins en matière de découverte, de créativité, d'imagination, de dépaysement

- ✓ Pour vivre ensemble
- ✓ Pour une organisation des espaces-concernant autant les espaces intérieurs que les espaces extérieurs. Cette organisation est réfléchie en amont du fonctionnement du centre et actualisée régulièrement en fonction des nécessités et besoins : espaces d'activités pré-aménagés permanents, espaces de repos, espaces d'accueils spécifiques selon les âges, espaces de rangements, etc.
- ✓ Pour une organisation du temps qui favorise la sécurité et la convivialité entre les participants :
 - ☞ Temps d'accueil matin et soir (plages horaires)
 - ☞ Organisation de base d'une journée-type (horaires)
 - ☞ Adulte référent pour chaque enfant
- ✓ Pour un lieu ouvert sur l'extérieur permettant régulièrement des sorties en groupe autour d'activités dans le milieu local, voire au-delà (sorties à la journée, nuitées, mini camps...)
- ✓ Pour des activités qui favorisent l'expression et la créativité des enfants à travers la mise en place de projets à la portée et en dehors du champ des activités traditionnelles ou occupationnelles
- ✓ Pour des activités diversifiées qui permettent aux enfants d'exprimer leurs choix pour être en cohérence avec les objectifs ci-dessus, le directeur du centre de loisirs met en place des instances de régulation et d'évaluation régulières du travail avec son équipe d'animation
 - ☞ Pour vérifier en permanence l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activité, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)
 - ☞ Pour relancer les animateurs sur le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeurs et relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)
 - ☞ Pour faire part à l'UFCV et à la mairie de l'avancement des projets, des réussites et des obstacles éventuels.

IV. INTENTIONS EDUCATIVES ET OBJECTIFS DE L'EQUIPE

En prenant appui sur les projets des organisateurs, l'équipe a listé plusieurs valeurs essentielles à prendre en compte dans son travail : épanouissement/joye, la responsabilisation, vivre ensemble, ouverture sur le monde

Nous considérons notre travail comme un accompagnement éducatif dans le processus de développement de l'enfant, dans un contexte LUDIQUE : les loisirs, les jeux, les activités diverses et à travers les actes de la VIE QUOTIDIENNE

Nous avons défini les objectifs pédagogiques suivants, autour de 2 notions : l'autonomie et la solidarité

➤ L'AUTONOMIE

Cela désigne la capacité d'une personne à assurer les actes de la vie quotidienne. Elle englobe les capacités intellectuelles, cognitives et motrices.

Cette notion est associée au libre arbitre et à la formation de la personnalité : elle est une étape vers la constitution de soi.

Pour un enfant, elle permet de se débrouiller au quotidien, de devenir de plus en plus indépendant et de pouvoir prendre ses propres décisions. Le besoin d'autonomie évolue pendant toute l'enfance et l'adolescence.

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est un élément essentiel de la confiance en soi.

Objectif	Moyens mis en place
Développer l'autonomie	Participer aux actes de la vie quotidienne
	Mise en place de lieux et de temps permettant aux enfants de faire des choix individuels et collectifs
	Prendre en compte les idées, intérêts des enfants
	Proposer des activités où les enfants peuvent découvrir leurs capacités

➤ LA SOLIDARITE

C'est un lien fraternel, et une valeur sociale importante qui rassemble les hommes, qui les pousse à s'entraider. Dans une approche globale, elle inclut la notion d'entraide.

Elle permet aux enfants de s'investir dans une démarche réelle et de prendre conscience des droits de chacun. Elle participe aussi à développer un esprit critique et à ouvrir un dialogue tolérant. C'est s'intéresser, collaborer puis prendre des responsabilités au sein d'un groupe.

Objectif	Moyens mis en place
Privilégier la solidarité	Privilégier des activités et des jeux basés sur la coopération
	Instaurer des activités où les grands peuvent accompagner les petits
	Etablir des règles de vie avec un approche ludique

V. PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. JOURNEE TYPE et ORGANISATION VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne regroupe les différents temps de la journée. Ils ne sont pas directement des temps d'animation de loisirs mais considérés comme des moments d'apprentissage de la vie en collectivité et des règles de vie.

7h15-9h00 : accueil de l'enfant

Un animateur accueille les enfants et leurs parents au portail. Il les accompagne dans la salle où un autre animateur inscrit sa présence (notation de l'heure d'arrivée manuelle et bipage de code barre, attribué à chaque enfant lors de son inscription à l'UFCV).

Les enfants mettent leurs chaussons, vont poser leurs affaires au porte manteau et vont se laver les mains. Ensuite des jeux divers sont mis à leur disposition pour un temps d'amusement seul ou à plusieurs.

9h00-11h30 : ateliers

Les enfants sont réunis pour un temps d'échanges sur l'organisation de la journée et la présentation des ateliers (manuels, culinaires, jeux ... ou sorties par groupe en fonction du programme). Ils ont un temps de réflexion sur leurs envies du jour, puis ils se répartissent par choix. Les enfants peuvent aussi devenir pour un jour, les « référents » de divers pôles (bibliothèque, chaussons, jeux, ...). Prendre cette « responsabilité » leurs permet de nourrir la confiance en eux, l'autonomie, la solidarité.

La fin de l'atelier peut se faire de façon échelonnée après rangement. L'enfant a un temps de jeu libre en attendant la fin de l'atelier pour tous.

11h30-12h : temps libre extérieur

Sauf temps de pluie, les enfants vont dans la cour pour jouer en plein air.

12h-13h30 : repas et accueil méridien

De retour en intérieur, les enfants passent aux toilettes.

Ceux qui s'en vont avant repas récupèrent leurs affaires et attendent leurs parents soit avec un livre, un jeu ou rien si c'est son choix

Les enfants qui arrivent avant repas sont enregistrés comme le matin et rejoignent le groupe qui va s'installer dans la salle de restauration

Des petites et grandes tables permettent de répartir les enfants suivant leur âge et envie.

Les repas sont livrés par la cantine de Bort l'Etang (mercredis) et Lezoux (vacances) dans des norvégiennes mises en température. Un agent de la mairie, après avoir mis le couvert, prépare les plats sur un charriot et assure le nettoyage de la vaisselle et de la salle.

Lors du repas les animateurs invitent chacun à goûter chaque aliment.

Les animateurs servent les enfants table par table, et aident les plus petits accompagnés d'enfants plus grands désireux d'aider à remplir un verre, couper une viande, ...

A la fin du repas les enfants (+6ans) viennent débarrasser leurs assiettes sur un charriot.

13h30-14h : préparation temps calme et accueil

Les enfants passent aux toilettes. Ceux qui partent rassemblent leurs affaires et choisissent un jeu calme en attendant leurs parents

Les autres se répartissent pour un temps calme

14h-14h45 : temps calme

Les -6ans partent à la sieste avec un animateur. Une histoire est lue avant de se détendre ou fermer ses yeux pour un moment d'évasion.

Les +6ans choisissent un jeu calme seul ou à partager.

14h45-16h15 : ateliers

Une activité ou un jeu ou une sortie par groupe est proposé aux enfants en intérieur ou extérieur.

Les ateliers divers dépendent du projet d'animation en cours, pour la période donnée.

16h15-17h : goûter

Chaque enfant prend sa gourde et le goûter, fourni par la cantine de Bort (mercredis) ou Lezoux (vacances)

A la fin du goûter, les enfants vont aux toilettes se laver les mains, la bouche

17h-18h30 : temps d'accueil du soir

Des jeux libres divers sont proposés aux enfants en intérieur ou extérieur.

Au départ avec ses parents, l'enfant va chercher ses affaires, se lave les mains puis est accompagné par un animateur au portail.

Un temps d'échanges avec les parents peut se faire à ce moment-là.

2. ORGANISATION SANITAIRE

Nous disposons d'un meuble infirmerie dans le bureau UFCV.

La majorité de l'équipe est titulaire du PSC1.

L'assistant sanitaire est le directeur de l'accueil ou l'animateur référent désigné par celui-ci.

Il a pour mission :

- * de décider s'il convient d'appeler les parents et/ou alerter les secours
- * d'informer ses collègues des nouveaux PAI
- * de tenir à jour les trousse de secours et le cahier infirmerie

Néanmoins, chaque animateur est responsable des soins des enfants.

Après s'être désinfecté les mains, il soigne l'enfant et note, sur un cahier d'infirmerie : la date et l'heure, le nom de l'enfant, l'incident, et les soins donnés (ou actes faits : téléphoner aux parents, ...), et son nom

Lors de tout déplacement, les animateurs prennent systématiquement une trousse de secours

Concernant les PAI :

Les enfants atteints d'allergie alimentaire, à l'exclusion des maladies dont la mise en œuvre sera trop complexe, auront la possibilité de prendre un panier repas fourni par leur famille, sous réserve qu'un protocole d'accueil individualisé ait été formalisé, et dans les conditions précisées par ce dernier.

De plus, La possibilité d'inscription à la journée sans repas pourra permettre à ces enfants de rentrer manger chez eux si c'est un choix de leur part.

Les parents restent responsables de la fourniture des trousse de secours complètes de leurs enfants (composées de tous les médicaments prévus dans le PAI). Ils s'assurent de la validité des médicaments et doivent informer l'Ufcv de toute évolution concernant l'état de santé de leur enfant.

En l'absence de PAI : aucun médicament, ponctuel ou de longue durée, ne sera administré aux enfants par le personnel encadrant en l'absence de protocole d'accueil individualisé élaboré préalablement. L'administration de médicaments sur le temps de la restauration, se fait par les parents (sauf si un membre de l'équipe d'animation est en capacité de gérer la situation) et devra avoir un caractère exceptionnel. Elle ne se fera qu'avec l'accord de l'Ufcv à la demande des parents, et au vu de l'ordonnance

3. CADRE ET REGLES

Chaque année un règlement intérieur est remis à jour et mis à disposition (papier, internet) des parents. Toute inscription à l'UFCV implique l'acceptation du règlement.

A l'extérieur :

L'équipe veille à respecter les consignes existantes (code de la route, prestataire d'activité, ...) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres

Dans la structure :

L'équipe est garante du respect des règles établies au sein du centre.

Dans son processus de développement, l'enfant va, naturellement, se confronter aux règles posées en testant notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Ce cadre définit un espace de liberté pour tous, il permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à chaque situation, ainsi il doit permettre

- * aux enfants de :
 - se sentir en sécurité
 - comprendre les limites posées et apprendre à les respecter
 - discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable

- * à l'équipe de :
 - travailler de manière cohérente par rapport au projet
 - adopter un discours commun face aux comportements rencontrés
 - affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité



Démarche en cas de non-respect d'une règle :

- chercher à savoir ou comprendre ou avoir vu ce qu'il s'est passé
- discuter calmement avec l'enfant/les enfants afin qu'il/ils prennent conscience de l'erreur qu'ils ont commis
- faire comprendre à l'enfant qu'on ne fait pas à autrui ce que nous n'aimerions pas qu'il nous fasse
- laisser un temps de réflexion et de compréhension à l'enfant/les enfants
- Lui demander de reformuler ce qu'il a compris afin qu'il puisse prendre conscience de son acte
- mesurer la gravité de l'acte et chercher une solution de réparation adaptée

L'adulte devra avoir une position l'amenant à :

- déléguer au collègue la prise en charge d'un enfant s'il ne se sent pas capable de le faire
- faire ce qu'il dit à l'enfant (respecter lui-même les règles et montrer l'exemple)
- donner une réponse proportionnée par rapport à l'acte
- expliquer clairement, calmement, et avec respect
- énoncer des propos qui seront tenus

VI. L'EQUIPE

1. COMPOSITION

MERCREDIS

- 1 animatrice (BAFA/BAFD en cours)
- 2 animatrices (BAFA)
- 1 directrice (BPJEPS LTP)
- 1 service civique - occasionnellement-

VACANCES

- 1 animatrice (BAFA/BAFD en cours)
- 2 animatrices (BAFA)
- 1 directrice (BPJEPS LTP)
- 1 service civique - occasionnellement-
- des animateurs occasionnels (BAFA/stagiaire BAFA/CAP petite enfance/non qualifiés)

2.ROLES et RESPONSABILITES

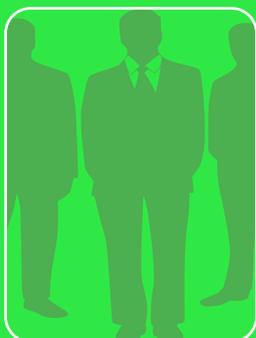
L'équipe d'animation et de direction assure directement le travail avec le public, ce sont avant tout des agents de relation. De fait, il appartient à chacun de privilégier le contact par la parole, la discussion avec les enfants et les parents. Son rôle est également d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

l'équipe d'animation



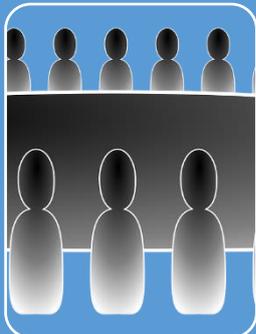
- est référente auprès des enfants : accompagne, écoute, encourage, valorise, protège leur intégrité
- sait s'adapter aux situations en faisant preuve de souplesse ou d'autorité, représente le "cadre"
- est actrice du projet pédagogique et responsable des activités planifiées
- favorise la communication et le lien avec les familles
- définit les intérêts éducatifs de l'activité (que va-t-elle apporter à l'enfant)
- prépare le matériel, aménage les lieux, repère les risques et dangers
- motive, dynamise le groupe et permet à chacun de s'intégrer dans l'animation
- mène l'animation en assurant la sécurité du groupe
- vérifie, range, nettoie les lieux après l'activité
- fait un point, une évaluation, un bilan de l'animation proposée
- est responsable des enfants qui lui sont confiés
- est garant des règles de sécurité
- est à l'écoute : explique, discute, échange

l'équipe de direction



- être moteur de l'équipe d'animation dont il fait partie et être à son écoute pour stimuler, encourager, conseiller
- rédige et est garante du respect du projet pédagogique et du fonctionnement de l'accueil, en y impliquant ses collègues
- assurer une présence sur le terrain afin d'évaluer le travail et d'envisager les éventuelles améliorations à apporter
- animer les différentes réunions : apporte aide, conseils et a un rôle de formateur auprès des animateurs/stagiaires ponctuels
- veille à la sécurité et à l'hygiène de la structure, des enfants et de l'équipe d'animation
- assure le bon fonctionnement du centre en étant garant de la législation en vigueur
- rend compte, aux instances et responsables du déroulement du centre
- assure le suivi administratif du site
- gère la gestion budgétaire du site au regard du budget attribué pour l'année

autres intervenants



- l'équipe de cuisine : assure l'entretien l'hygiène et le nettoyage de la salle de restauration ; assure le service en salle (mise en table, service des plats sur charriot)
- prestataires d'activités : ils assurent la préparation, l'encadrement, le bon déroulement de leur activité. Néanmoins, les animateurs restent responsable du groupe, leur rôle est de faciliter la menée de l'activité et peuvent, au besoin, seconder le prestataire ou lui faciliter l'organisation. Ils les informent aussi des enfants pouvant avoir des difficultés, particularités, inquiétudes, ... et appliquent les consignes de sécurité données.

3. FONCTIONNEMENT

MERCREDIS

- des réunions d'équipe ont lieu toutes les semaines.
- Ces temps permettent de: transmettre des informations, échanger sur l'organisation et les éventuelles difficultés rencontrées, programmer des activités, définir, réajuster et évaluer nos objectifs et actions
- des rencontres occasionnelles sont organisées afin de former les animateurs et directeurs sur des thématiques ou sur des échanges de compétences

VACANCES

- des réunions ont lieu en amont (4 à 3 semaines)
- afin de définir les objectifs, le thème, et compléter un planning d'activité
- un planning horaire, des demandes de devis de réservations, un programme de présentation sont aussi établis

VII. COMMUNICATION

Divers espaces d'informations sont proposés :



Par ailleurs, une communication par mails est privilégiée avec les parents quand il s'agit de sortie : informations sur la sortie, photos prises de leurs enfants,

VIII. EVALUATION

1. OBJECTIF

L'objectif est de « mesurer et analyser les effets d'une action », et non de devenir un « marchand » de loisirs dont l'objectif principal est de savoir si c'était bien ou pas.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau, prendra en compte **des éléments quantitatifs et qualitatifs**, et permettra de dégager des axes d'amélioration et des perspectives pour la suite.

A chaque niveau, un mode et une organisation d'évaluation seront définis afin de rendre compte, au plus juste, de la réalité et des actions à envisager.

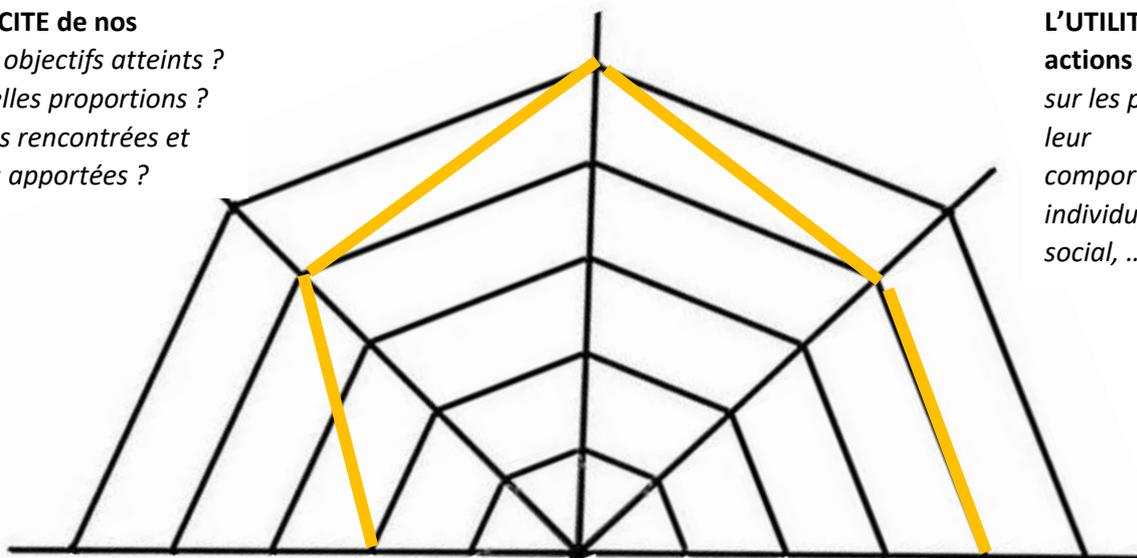
Une fois les objectifs généraux et opérationnels définis, nous allons nous poser la question suivante :
Avons-nous atteint entièrement ou partiellement ou pas du tout nos objectifs ?

Nos évaluations visent à apprécier :

La **PERTINENCE** de nos actions : *objectifs adaptés au public, contexte, problème posé ?*

L'EFFICACITE de nos actions : *objectifs atteints ? dans quelles proportions ? difficultés rencontrées et solutions apportées ?*

L'UTILITE de nos actions : *impact sur les publics, leur comportement individuel et social, ... ?*



L'EFFICIENCE de nos actions : *les effets obtenus sont-ils à la hauteur des moyens (humains, matériels, temporels) engagés ?*

LA COHERENCE de nos actions : *objectifs et actions en adéquation avec les intentions éducatives de l'organisateur*

Nous procédons à plusieurs niveaux d'évaluation :

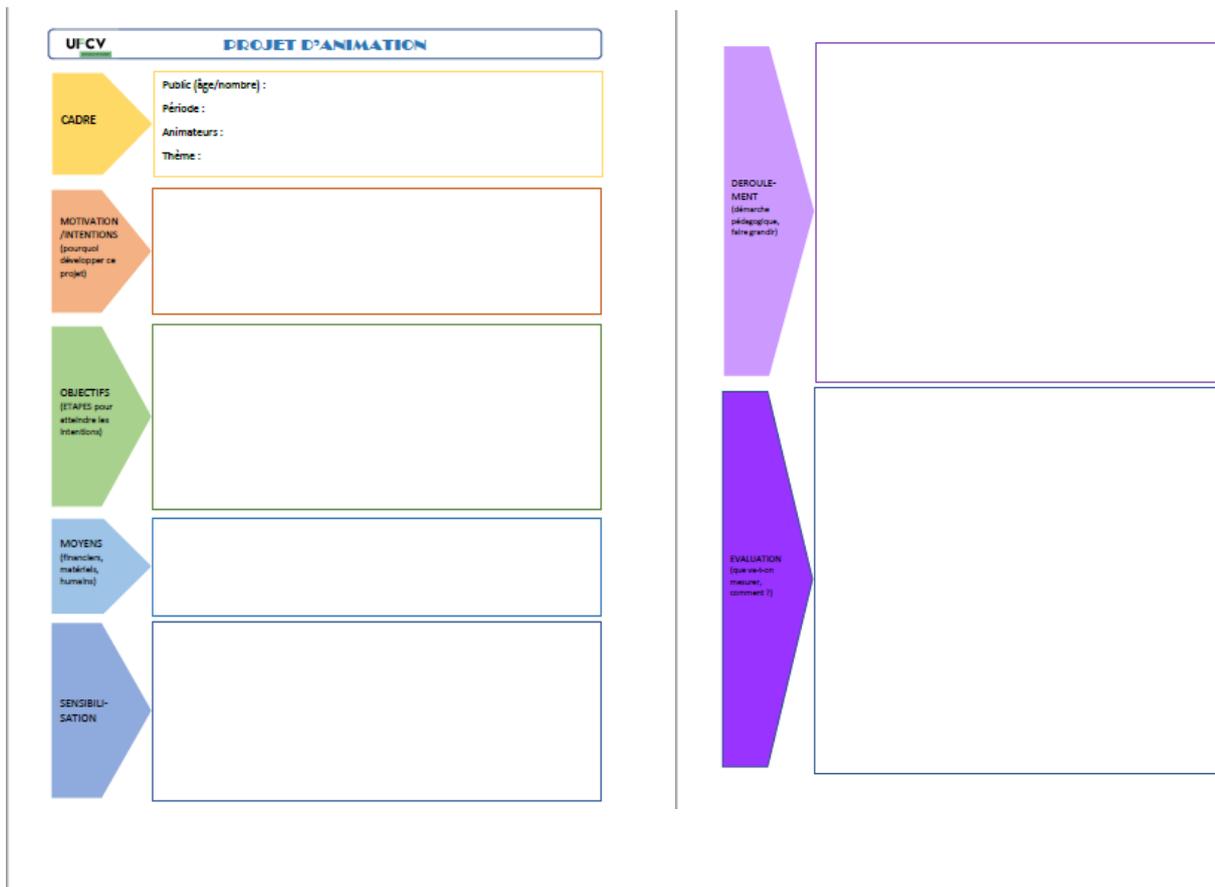
2. L’EVALUATION DES PROJETS D’ANIMATION

Cela concerne le programme mis en place pour une période donnée : vacances, mercredis de vacances à vacances.

C’est le niveau d’évaluation le plus fréquent. Il est fait à la fois par l’équipe, lors de réunion, sur les objectifs posés sur cette même période et par les enfants, sur des temps d’échange, sur ce qu’ils ont vécu sur la période.

Process de fonctionnement :

-  un projet d’animation est rédigé,
-  il définit des objectifs mesurables avec des indicateurs de réussite permettant d’évaluer le degré d’atteinte de ces objectifs
-  il précise la façon dont ces informations sont recueillies et analysées :
 - observations, temps de discussion formalisés avec les enfants, réunion d’équipe, nombre de participants, discussion autour de la table (repas), cahier de bord de l’animateur (comment s’est déroulée l’animation ? ...)
 - oralement, par écrit
-  il spécifie qui évalue et la période à évaluer



Les résultats nous servent à :

- modifier** nos démarches afin d’améliorer les accueils,
- choisir** les actions les plus efficaces
- remettre** en question nos pratiques

Des supports ludiques à destination des ENFANTS seront proposés :

Bâton de paroles



Jeux



Emoticônes



Groupes

7

2. L'ÉVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

Elle se fera tout au long de l'année et permettra de se fixer d'autres objectifs chaque année.

L'équipe d'animation aura un travail de réflexion plus ciblé, annuellement afin de faire un point sur son travail d'accompagnement éducatif passé et à venir

2. L'ÉVALUATION DES ANIMATEURS STAGIAIRES

Elle sera réalisée à partir d'une grille de compétences établie en début de séjour avec le stagiaire. Elle fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus.

Début stage				Grille d'auto évaluation du stagiaire pratique BAFA				Mi stage				Fin Stage			
-	-	+	++					-	-	+	++	-	-	+	++
SAVOIR															
				Je connais les caractéristiques de développement, les rythmes, les besoins et les attentes des jeunes que j'encadre.											
				Je sais adapter mon attitude et mon langage au public concerné											
				Je connais des jeux, jeux sportifs et jeux de plein air.											
				Je connais des activités d'expression.											
				Je connais des activités manuelles.											
				Je connais la courbe d'intensité d'une séance d'animation.											
				Je connais les règles minimales de sécurité.											
				Je connais les règles d'hygiène essentielles à la vie en collectivité.											
				J'ai conscience de mes responsabilités civiles et pénales inhérentes à ma fonction.											
SAVOIR FAIRE															
				Je sais faire la différence entre un projet éducatif, pédagogique et d'activité.											
				Je sais organiser et gérer une journée type avec un groupe d'enfants.											
				Je sais élaborer un projet d'activité et préparer une activité.											
				Je sais animer une activité.											
				Je sais évaluer une activité.											
				Je sais motiver un enfant.											
				Je sais reconnaître et faire vivre les projets des enfants.											
				Je sais observer l'état physique et psychologique d'un enfant et réagir en fonction.											
				Je sais apprécier l'ambiance et l'état physique d'un groupe et réagir en fonction.											
				Je sais m'adapter aux imprévus.											
				Je sais gérer mon rythme de vie (repos, sommeil.)											
				Je sais gérer le matériel d'animation.											
SAVOIR ETRE															
				Je me sens capable d'assumer mes responsabilités d'animateur.											
				Je sais faire preuve d'initiatives.											
				Je sais être vigilant à la sécurité.											
				Je suis capable d'adhérer au projet et de m'y impliquer.											
				Je sais être actif et constructif en réunion.											
				Je suis capable d'adhérer à d'autres idées que les miennes.											
				Je suis capable de faire adhérer d'autres personnes à mes idées.											
				Je suis capable de travailler en équipe.											
				Je sais être à l'écoute des enfants et de mes partenaires.											
				Je suis disponible.											
				Je sais faire abstraction de mes humeurs pour le bien de la collectivité.											
				Je sais me remettre en question.											

Objectifs précis fixés par le directeur à partir de cette grille :

- en début de stage :

- en milieu de stage :

Appréciation de fin de stage (apparaissant sur ma validation BAFA) :